



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Garantie d'emprunt au profit de l'OGEC La Trinité de Pontivy

DEL-2012-122

Numéro de la délibération : 2012/122

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/12/2012

Date de convocation du conseil : 29/11/2012

Date d'affichage de la convocation : 29/11/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE.

Étaient représentés : Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PERESSE.

Était absente : Mme Françoise RAMEL.

Garantie d'emprunt au profit de l'OGEC La Trinité de Pontivy

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

L'école privée Notre Dame de Joie envisage des travaux de rénovation de bâtiments à l'école Notre Dame de Joie, 6 rue du Chêne à Pontivy.

Pour cette opération, l'OGEC La Trinité sollicite la garantie de la ville de Pontivy à hauteur de 50 % pour un prêt de 65 000 euros auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, prêt destiné au financement des travaux.

Montant du prêt.....	65 000 €
Durée.....	20 ans
Echéance.....	mensuelle
Taux fixe.....	3,82 %

Cette délibération remplace la délibération prise au Conseil municipal du 28 mars 2012 pour un prêt de 25 000 euros.

Nous vous proposons :

- d'accorder la garantie de la ville limitée à 50 % de l'emprunt à savoir 32 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 6 décembre 2012

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**